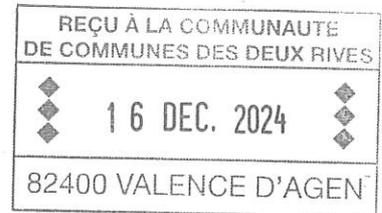


16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Toulouse, le **28 NOV. 2024**

Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents,

Le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie nécessite d'être actualisé.

En effet, la commune de Fontenilles, dans le département de la Haute Garonne, a adhéré le 30 avril 2023 à la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain, laquelle est membre de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand Toulouse, hors périmètre d'intervention actuel de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie. Cette adhésion a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 12 décembre 2023 et d'un arrêté pris par mes soins en date du 15 avril 2024.

Les communes de Ferrières et Arbéost, dans le département des Hautes-Pyrénées, font partie de la communauté de communes du Pays de Nay qui a sollicité son adhésion à l'EPFL Béarn Pyrénées le 26 juin 2023, approuvée par le conseil d'administration de l'EPFL le 05 juillet 2023. Cette extension a fait l'objet d'un avis favorable du bureau du CRHH en date du 24 octobre 2023 et d'un arrêté en date du 13 novembre 2023 des préfets des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Il est proposé que le périmètre de l'EPF d'Occitanie soit modifié afin d'exclure ces trois communes de son champ d'intervention, appelant ainsi une modification du décret de création de l'EPF.

À cette occasion, outre quelques modifications rédactionnelles, il est proposé d'apporter des ajustements complémentaires dans le projet de décret modificatif :

- la composition du conseil d'administration passe de 55 à 56 membres, à la suite de l'attribution d'un siège à l'ancienne communauté de communes de Lunel devenue au 1^{er} janvier 2024 communauté d'agglomération, au même titre que les autres communautés d'agglomération disposant de la compétence habitat ;
- la définition des modalités de délibération au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ou par l'échange d'écrits transmis par voie électronique est renvoyée au règlement intérieur.

Liste des destinataires in fine

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

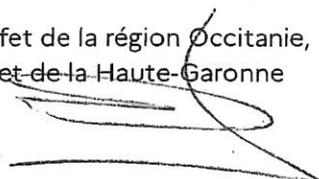
Conformément à l'article L. 321-2 du code de l'urbanisme, le projet de décret modificatif doit être soumis pour avis au conseil régional, aux conseils départementaux, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme, ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus, non membres de ces établissements, situés dans le périmètre de compétence de l'EPF, et au comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Vous trouverez ci-joint à cette fin ce projet de décret modificatif.

Je vous remercie de me faire connaître votre avis sur ce projet de décret dans un délai de trois mois à l'adresse suivante : da.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr

Au-delà de ce délai, conformément à l'article L. 321-2 du code de l'urbanisme, votre avis sera réputé favorable.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Présidentes et les Présidents, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne



Pierre-André DURAND

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Listes des destinataires

Conseil Régional

Madame Carole DELGA, Présidente du Conseil Régional d'Occitanie

Conseils Départementaux

Madame Christine TEQUI, Présidente du Conseil départemental de l'Ariège

Madame Hélène SANDRAGNE, Présidente du Conseil départemental de l'Aude

Monsieur Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron

Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, Présidente du Conseil départemental du Gard

Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Monsieur Philippe DUBOUY, Président du Conseil départemental du Gers

Monsieur Kléber MESQUIDA, Président du Conseil départemental de l'Hérault

Monsieur Serge RIGAL, Président du Conseil départemental du Lot

Monsieur Laurent SUAOU, Président du Conseil départemental de la Lozère

Monsieur Michel PELIEU, Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Monsieur Christophe RAMOND, Président du Conseil départemental du Tarn

Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Métropoles

Monsieur Michaël DELAFOSSE, Président de Montpellier Méditerranée Métropole

Communauté Urbaine

Monsieur Robert VILA, Président de la Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole

Communautés d'agglomération

Monsieur Thomas FROMENTIN, Président de la Communauté d'agglomération L'Agglo Foix-Varilhes

Monsieur Régis BANQUET, Président de la Communauté d'agglomération de Carcassonne Agglo

Monsieur Bertrand MALQUIER, Président de la Communauté d'agglomération Le Grand Narbonne

Monsieur Christian TEYSSEBRE, Président de la Communauté d'agglomération de Rodez Agglomération

Monsieur Christophe RIVENQ, Président de la Communauté d'agglomération d'Alès Agglomération

Monsieur Franck PROUST, Président de la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole

Monsieur Jean-Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien

Monsieur André MANDEMENT, Président de la Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo

Monsieur Bernard PENSIVY, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Auch Cœur de Gascogne

Monsieur François RIVIERE, Président de la Communauté d'agglomération de Béziers-Méditerranée

Monsieur Robert MENARD, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Monsieur Sébastien FREY, Président de la Communauté d'agglomération Hérault-Méditerranée

Monsieur Pierre SOUJOL, Président de la Communauté d'agglomération de Lunel Agglo

Monsieur François COMMEINHES, Président de la Communauté d'agglomération de Sète Agglo Méditerranée

Monsieur Jean-Luc MARX, Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors

Monsieur Gérard TREMEGE, Président de la Communauté d'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Présidente de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A)

Monsieur Paul SALVADOR, Président de la Communauté d'agglomération de Gaillac-Graulhet

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Communautés de communes

Ariège

Monsieur Jean-Claude COURNEIL, Président de la Communauté communes Arize Lèze
Monsieur Jean-Noël VIGNEAU, Président de la Communauté communes Couserans-Pyrénées
Monsieur Alain NAUDY, Président de la Communauté communes de la Haute-Ariège
Monsieur Alain ROCHET, Président de la Communauté communes des Portes d'Arièges Pyrénées
Monsieur Alain TOMEIO, Président de la Communauté communes du Pays de Mirepoix
Monsieur Philippe PUJOL, Président de la Communauté communes du Pays de Tarascon
Monsieur Marc SANCHEZ, Président de la Communauté communes du Pays d'Olmes

Aude

Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté communes Castelnaudary Lauragais Audois
Monsieur Cyril DELPECH, Président de la Communauté communes de la Montagne Noire
Monsieur Pierre DURAND, Président de la Communauté communes du Limouxin
Monsieur André VIOLA, Président de la Communauté communes Piège Lauragais Malepère
Monsieur Francis SAVY, Président de la Communauté communes Pyrénées audoises
Monsieur André HERNANDEZ, Président de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois

Aveyron

Monsieur Jean-Eudes LE MIGNEN, Président de la Communauté de commune Aveyron Bas Ségala Viaur
Monsieur Jean VALADIER, Président de la Communauté de commune Aubrac, Carladez et Viadène
Monsieur Nicolas BESSIERE, Président de la Communauté de communes Comtal Lot et Truyère
Monsieur Jean-Marie LACOMBE, Présidente de la Communauté de communes Conques-Marcillac
Monsieur Jérôme MOURIES, Président de la Communauté de communes de la Muse et des Rapes du Tarn
Monsieur Arnaud VIALA, Président de la Communauté de communes de Lévézou Pareloup
Madame Emmanuelle GAZEL, Présidente de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
Monsieur François MARTY, Président de la Communauté de communes Decazeville Communauté
Monsieur Christian NAUDAN, Président de la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac
Monsieur Yves REGOURD, Président de la Communauté de communes du Pays de Salars
Monsieur Jean-Marc CALVET, Président de la Communauté de communes du Pays Rignacois
Monsieur Jacques MOLIERES, Président de la Communauté de communes du Plateau de Montbazens
Monsieur Michel CAUSSE, Président de la Communauté de communes du Réquistanais
Monsieur Christophe LABORIE, Président de la Communauté de communes Larzac et Vallées
Madame Monique ALIES, Présidente de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier
Monsieur Sébastien DAVID, Président de la Communauté de communes Saint Affricain, Roquefort, Sept Vallons
Monsieur Michel DELPECH, Président de la Communauté de communes Ouest Aveyron Communauté
Madame Karine CLEMENT, Présidente de la Communauté de communes Pays Ségali Communauté

Gard

Monsieur Juan MARTINEZ, Président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence
Monsieur Gilles BERTHEZENE, Président de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes
Monsieur Olivier MARTIN, Président de la Communauté de communes de Cèze Cévennes

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Monsieur André BRUNDU, Président de la Communauté de communes de Petite Camargue
Monsieur Pierre MARTINEZ, Président de la Communauté de communes du Pays de Sommières
Monsieur Régis BAYLE, Président de la Communauté de communes du Pays Viganais
Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol
Monsieur Pierre PRAT, Président de la Communauté de communes du Pont du Gard
Monsieur Fabrice VERDIER, Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès
Monsieur Philippe GRAS, Président de la Communauté de communes Rhony, Vistre, Vidourle
Monsieur Robert CRAUSTE, Président de la Communauté de communes Terre de Camargue

Haute-Garonne

Monsieur Laurent HOURQUET, Président de la Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi
Monsieur François ARCANGELI, Président de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat
Monsieur Paul-Marie BLANC, Président de la Communauté de communes Cœur de Garonne
Madame Magali GASTO-OUSTRIC, Présidente de la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges
Madame Sabine GEIL-GOMZE, Présidente de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue
Monsieur Daniel CALAS, Président de la Communauté de communes des Coteaux du Girou
Monsieur Jean-Paul DELMAS, Président de la Communauté de communes des Hauts-Tolosans
Monsieur Christian PORTER, Président de la Communauté de communes des Terres de Lauragais
Monsieur Serge BAURENS, Président de la Communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais
Monsieur Hugo CAVAGNAC, Président de la Communauté de communes du Frontonnais
Monsieur Denis TURREL, Président de la Communauté de communes du Volvestre
Monsieur Alain PUENTE, Président de la Communauté de communes Pyrénées Haut Garonnaises
Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de communes Val'Aigo

Gers

Monsieur Michel PETIT, Président de la Communauté de communes Armagnac Adour
Madame Barbara NETO, Présidente de la Communauté de communes Artagnan de Fezensac
Madame Céline SALLES, Présidente de la Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne
Monsieur Jean-Luc SILHERES, Président de la Communauté de communes Bastides de Lomagne
Monsieur Jean-Louis GUILHAUMON, Président de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers
Monsieur Patrick FANTON, Président de la Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne
Monsieur Francis IDRAC, Président de la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine
Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Président de la Communauté de communes de la Lomagne Gersoise
Monsieur Maurice BOISON, Président de la Communauté de communes de la Ténazère
Monsieur Gérard ARIES, Président de la Communauté de communes des Coteaux Arrats Gimone
Monsieur Vincent GOUANELLE, Président de la Communauté de communes du Bas Armagnac
Monsieur Philippe BEYRIES, Président de la Communauté de communes du Grand Armagnac
Monsieur Hervé LEFEBVRE, Président de la Communauté de communes du Savès
Monsieur François RIVIERE, Président de la Communauté de communes Val de Gers

Hérault

Monsieur Michel FRATISSIER, Président de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises
Monsieur Claude REVEL, Président de la Communauté de communes du Clermontais
Monsieur Alain BARBE, Président de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
Monsieur Josian CABROL, Président de la Communauté de communes du Minervois au Caroux

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Monsieur Pierre MATHIEU, Président de la Communauté de communes Grand Orb Communauté de communes en Languedoc

Monsieur Alain CARALP, Président de la Communauté de communes La Domitienne

Monsieur Francis BOUTES, Président de la Communauté de communes Les Avant-Monts

Monsieur Jean-Luc REQUI, Président de la Communauté de communes Lodévois et Larzac

Monsieur Jean-Noël BADENAS, Président de la Communauté de communes Sud Hérault

Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Lot

Monsieur Jean-Claude FOUCHE, Président de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne

Madame Mireille FIGEAC, Présidente de la Communauté de communes Cazals-Salviac

Monsieur Serge BLADINIÈRES, Présidente de la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

Madame Sophie SARFATI, Présidente de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne

Monsieur Bernard VIGNALS, Président de la Communauté de communes du Quercy Blanc

Monsieur Vincent LABARTHE, Président de la Communauté de communes Grand-Figeac

Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de communes Quercy-Bouriane

Lozère

Monsieur Jean-Claude SALEIL, Président de la Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn

Monsieur Laurent SUAU, Président de la Communauté de communes Cœur de Lozère

Monsieur Michel REYDON, Président de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère

Monsieur Christophe GACHE, Président de la Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

Monsieur Alain ASTRUC, Président de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac

Madame Patricia BREMOND, Présidente de la Communauté de communes du Gévaudan

Monsieur Francis CHABALIER, Président de la Communauté de communes du Haut Allier Margeride

Monsieur Henri COUDERC, Président de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes

Monsieur Jean DE LESCURE, Président de la Communauté de communes Mont Lozère

Monsieur Francis SAINT-LEGER, Président de la Communauté de communes Randon-Margeride

Hautes-Pyrénées

Monsieur Frédéric RE, Président de la Communauté de communes Adour Madiran

Monsieur Philippe CARRERE, Président de la Communauté de communes Aure Louron

Monsieur Jacques BRUNE, Président de la Communauté de communes de la Haute-Bigorre

Monsieur Cédric ABADIA, Président de la Communauté de communes des Coteaux du Val d'Arros

Monsieur Gérard BARTHE, Président de la Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac

Monsieur Bernard PLANO, Président de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan

Monsieur Yoan RUMEAU, Président de la Communauté de communes Neste Barousse

Monsieur Noël PEREIRA DA CUNHA, Président de la Communauté de communes Pyrénées Vallées de Gaves

Pyrénées-Orientales

Monsieur Charles, CHIVILO, Président de la Communauté de communes Agly Fenouillèdes

Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de communes Conflent-Canigo

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Monsieur Jean-Jacques LOPEZ, Président de la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée

Monsieur Antoine PARRA, Président de la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérus

Monsieur René OLIVE, Président de la Communauté de communes des Aspres

Monsieur Claude FFERRER, Président de la Communauté de communes du Haut Vallespir

Monsieur Michel COSTE, Président de la Communauté de communes du Vallespir

Monsieur Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

Monsieur Georges ARMENGOL, Président de la Communauté de communes Pyrénées Cerdagne

Monsieur Marc BIANCHINI, Président de la Communauté de communes Roussillon-Conflent

Monsieur Thierry DEL POSO, Président de la Communauté de communes Sud-Roussillon

Tarn

Monsieur Didier SOMEN, Président de la Communauté de communes Carmausin-Ségala

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président de la Communauté de communes Centre Tarn

Monsieur Jean-Luc ESPITALIER, Président de la Communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois

Monsieur Bernard ANDRIEU, Président de la Communauté de communes du Cordais et du Causse (4C)

Monsieur Daniel VIDAL, Président de la Communauté de communes du Haut-Languedoc

Monsieur Thierry BARDOU, Président de la Communauté de communes du Laurécois et du Pays d'Agout

Monsieur Sylvain FERNANDEZ, Président de la Communauté de communes du Sor et de l'Agout

Madame Brigitte PAILHES, Présidente de la Communauté de communes Sidobre Vals et Plateaux

Monsieur Gérard PORTES, Président de la Communauté de communes Tarn-Agout

Monsieur Michel CASTAN, Président de la Communauté de communes Thoré Montagne Noire

Monsieur Guy GAVALDA, Président de la Communauté de communes Val 81

Tarn-et-Garonne

Monsieur Bernard SALOMON, Président de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise

Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de communes des Deux Rives

Monsieur Claude VERIL, Président de la Communauté de communes du Pays de Serres en Quercy

Monsieur Guy ROUZIES, Président de la Communauté de communes du Quercy Caussadais

Monsieur Gilles BONSANG, Président de la Communauté de communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron

Madame Marie-Claude NEGRE, Présidente de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne

Monsieur Morgan TELLIER, Président de la Communauté de communes Quercy Vert-Aveyron

Monsieur Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de communes Terres des Confluences

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Madame Marie PIQUE, Présidente du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Occitanie

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 modifié portant création de l'Etablissement public foncier d'Occitanie ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2022-997 du 11 juillet 2022 précisant les modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et rendant applicables ces modalités aux établissements publics industriels et commerciaux de l'Etat, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2023 portant modification des statuts de l'Etablissement public foncier local de Béarn-Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 avril 2024 portant extension du périmètre de l'Etablissement public foncier local du Grand Toulouse ;

Vu l'avis du [organisme consulté avec avis rendu] en date du ;
(à réitérer selon les organismes consultés ayant rendu un avis)

Vu le courrier de saisine du [liste des organismes consultés avec avis non rendu] en date du ;

Vu l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Occitanie en date du ;

Le Conseil d'Etat (section de l'administration) entendu,

Décète :

Article 1^{er}

Le décret du 2 juillet 2008 susvisé est ainsi modifié :

1° L'article 1 est ainsi modifié :

a) au premier alinéa, les mots : « des départements de la Haute-Garonne, du Tarn et de Tarn-et-Garonne » sont supprimés ;

b) au deuxième alinéa, les mots « est fixé à Montpellier (Hérault) » sont remplacés par les mots « est fixé dans la Métropole de Montpellier (Hérault) »

2° A l'article 3, le mot « interventions » est remplacé par le mot « intervention » ;

3° L'article 5 est ainsi modifié :

a) au premier alinéa, les mots « cinquante-cinq » est remplacé par les mots « cinquante-six » ;

b) au 1°, les mots « Cinquante-et-un » sont remplacés par « Cinquante-deux » ;

c) le c du 1° est remplacé par un alinéa ainsi rédigé :

« c) Vingt représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants, désignés en leur sein par leur organe délibérant, à raison d'un par établissement :

« - la métropole de Montpellier Méditerranée Métropole ;

« - la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole ;

« - les communautés d'agglomération de l'Agglo Foix-Varilhes, de l'Albigeois, d'Alès Agglomération, de Béziers-Méditerranée, de Carcassonne Agglo, du Grand Cahors, du Gard Rhodanien, de Gaillac-Graulhet, du Grand Auch Cœur de Gascogne, du Grand Narbonne, de Hérault-Méditerranée, de Lunel Agglo, de Muretain Agglo, de Nîmes Métropole, du Pays de l'Or, de Rodez Agglomération, de Sète Agglopôle Méditerranée et de Tarbes-Lourdes-Pyrénées ; »

4° Le dernier alinéa de l'article 8 est supprimé ;

5° L'article 9 est ainsi modifié :

a) au cinquième alinéa, après les mots : « deux cinquièmes des membres au moins participent à la séance » sont insérés les mots : « ou sont représentés » ;

b) les sixième, septième, huitième et neuvième alinéas sont supprimés ;

6° L'article 10 est ainsi modifié :

a) au 8°, le mot : « conditions » est remplacé par les mots : « conditions générales » ;

b) le 10° est remplacé par un alinéa ainsi modifié :

« 10° Il adopte le règlement intérieur, qui définit notamment les conditions de fonctionnement du bureau ainsi que les modalités de délibération au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle ou par l'échange d'écrits transmis par voie électronique, dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 modifié relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial. » ;

c) au dernier alinéa, les mots : « au premier alinéa de » sont remplacés par le mot : « à » ;

7° L'article 11 est ainsi modifié :

a) un nouveau premier alinéa est inséré :

« Le bureau comprend, outre le président du conseil d'administration, les quatre vice-présidents et deux représentants de l'Etat désignés par les membres de ce collège en son sein, cinq membres élus par le conseil d'administration à raison d'un représentant de la région Occitanie, d'un représentant d'un département, de deux représentants d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre mentionnés au c du 1° de l'article 5 et d'un représentant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et communes mentionnés au d du 1° de l'article 5. »

b) le dernier alinéa est supprimé ;

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

Article 2

L'annexe au même décret est remplacée par l'annexe au présent décret.

Article 3

La ministre du logement et de la rénovation urbaine est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par le Premier ministre :

La ministre du logement et
de la rénovation urbaine

Valérie LÉTARD

ANNEXE

COMMUNES NON COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE COMPÉTENCE DE
L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE

1° Département de la Haute-Garonne

31003 Aigrefeuille
31004 Ayguesvives
31022 Aucamville
31025 Aureville
31032 Aussonne
31035 Auzeville-Tolosane
31036 Auzielle
31044 Balma
31048 Baziège
31053 Beaupuy
31056 Beauzelle
31057 Belberaud
31058 Belbèze-de-Lauragais
31069 Blagnac
31088 Brax
31091 Bruguières
31113 Castanet-Tolosan
31116 Castelnest
31148 Clermont-le-Fort
31149 Colomiers
31150 Cornebarrieu
31151 Corronsac
31157 Cugnaux
31161 Deyme
31162 Donneville
31163 Drémil-Lafage
31169 Escalquens
31171 Espanès
31182 Fenouillet
31184 Flourens
31186 Fonbeuzard
31188 Fontenilles
31192 Fourquevaux
31205 Gagnac-sur-Garonne
31227 Goyrans
31230 Gratentour
31240 Issus
31249 Labastide-Beauvoir
31254 Labège
31259 Lacroix-Falgarde
31277 Lasserre-Pradère

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

31282 Launaguet
31284 Lauzerville
31291 Légevin
31293 Lespinasse
31297 Lévigac
31339 Mérenvielle
31340 Mervilla
31351 Mondonville
31352 Mondouzil
31355 Mons
31366 Montbrun-Lauragais
31381 Montgiscard
31384 Montlaur
31389 Montrabé
31401 Noueilles
31402 Odars
31409 Péchabou
31411 Pechbusque
31417 Pibrac
31418 Pin-Balma
31424 Plaisance-du-Touch
31429 Pompertuzat
31437 Pouze
31438 Pradère-les-Bourguets
31445 Quint-Fonsegrives
31446 Ramonville-Saint-Agne
31448 Rebigue
31467 Saint-Alban
31488 Saint-Jean
31490 Saint-Jory
31496 Sainte-Livrade
31506 Saint-Orens-de-Gameville
31526 La Salvetat-Saint-Gilles
31541 Seilh
31555 Toulouse
31557 Tournefeuille
31561 L'Union
31568 Varennes
31575 Vieille-Toulouse
31578 Vigoulet-Auzil
31588 Villeneuve-Tolosane

2° Département des Hautes-Pyrénées

65018 Arbéost
65176 Ferrières

3° Département du Tarn

81002 Aiguefonde

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle

81021 Aussillon
81034 Boissezon
81065 Castres
81066 Caucalières
81120 Labruguière
81130 Lagarrigue
81163 Mazamet
81195 Navès
81196 Noailhac
81204 Payrin-Augmontel
81209 Pont-de-Larn
81238 Saint-Amans-Soult
81307 Valdurenque

4° Département de Tarn-et-Garonne

82001 Albefeuille-Lagarde
82011 Barry-d'Islemade
82012 Les Barthes
82025 Bressols
82044 Corbarieu
82076 L'Honor-de-Cos
82077 Labarthe
82080 Labastide-du-Temple
82087 Lafrançaise
82090 Lamothe-Capdeville
82108 Meauzac
82120 Montastruc
82121 Montauban
82124 Montbeton
82140 Piquecos
82144 Puycornet
82150 Reyniès
82167 Saint-Nauphary
82189 Vazerac
82195 Villemade

16/12/2024

N : 2024-19846
O : Secrétariat Général
C : Christelle Terle